

2024-061

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2024-06-17-44 CONSEIL MUNICIPAL du 17 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juin à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absent excusé : Vincent GOUDON.

Absents : Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Retrait de la délibération n°2024-05-21-38 – Décision modificative n°01 BP commune 2024

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants.

Vu la délibération n°2024-05-21-38 du 21 mai 2024 concernant une décision modificative n°01 du budget primitif 2024 de la commune qui comporte une erreur d'imputation.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n°2024-05-21-38 et précise que les dispositions initialement prévues dans cette délibération seront reprises dans la décision modificative n°02.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** de retirer la délibération n°2024-05-21-38 concernant la décision modificative n°01 du budget primitif 2024 de la commune.

VOTE : 5 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 JUIN 2024
Affiché le 20 JUIN 2024